

Le CICR et les détenus des camps de concentration nationaux-socialistes (1942-1945)*

Sébastien Farré

Sébastien Farré est maître-assistant depuis 2007 au Département d'histoire générale de l'Université de Genève et a été boursier du Fonds national de la Recherche Scientifique de 2010 à 2012. Durant cette période, il a été chercheur invité au Département d'histoire de l'Université de Columbia (New York) et au Modern European History Research Centre à la Faculté d'Histoire de l'Université d'Oxford.

Résumé

Le développement d'un vaste débat axé sur l'importance du témoignage pour les acteurs humanitaires et plus généralement sur une réflexion éthique et morale sur la position des institutions humanitaires face aux violences de masse a laissé au second plan différentes questions pourtant essentielles concernant les activités du Comité international de la Croix Rouge (CICR) durant la Deuxième Guerre mondiale. Dans ce cadre, notre propos est d'analyser les opérations humanitaires menées par le CICR en faveur des détenus des camps de concentration nationaux-socialistes durant la dernière phase de la guerre sur le continent européen. Ce travail montre, au-delà des risques encourus par les délégués engagés en Allemagne, les difficultés du CICR d'organiser une opération humanitaire en faveur des détenus des camps de concentration dans les conditions très particulières de la fin de la guerre sur le continent européen. Pensée comme une organisation de renseignement, de protection et d'assistance dédiée aux prisonniers de guerre, la réponse du Comité international, bricolée dans l'urgence, dévoile les difficultés de l'institution de se réinventer durant la dernière phase de la

* La version anglaise de cet article est parue dans *International Review of the Red Cross*, Vol. 94, No. 888, Hiver 2012.

guerre et le rôle mineur qui lui est réservé dans les programmes d'occupation imposés par les troupes alliées

Mots clés : Comité international de la Croix-Rouge, Allemagne nationale-socialiste, camps de concentration, délégués, intervention humanitaire, déportation, déportés, colis alimentaires, opérations de sauvetage, génocide, Deuxième Guerre mondiale.



Penser l'histoire des organisations humanitaires et plus particulièrement l'histoire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), inclut nécessairement une réflexion sur la période de la Deuxième Guerre mondiale et plus particulièrement une analyse des activités du CICR à l'égard des victimes raciales du génocide mené par le III^e Reich. Présenté souvent comme une institution fondatrice de l'humanitaire contemporain et un modèle incarnant des valeurs matrices des pratiques des institutions caritatives (neutralité, impartialité, etc.), le Comité a-t-il failli à sa mission universelle ? Cette interrogation est au centre d'un important débat, souvent passionnel, qui s'est imposé comme un référent mémoriel essentiel des institutions et des acteurs humanitaires. Dans ce cadre, trois moments occupent une place singulière et aiguillonnent une part essentielle des critiques sur l'attitude du CICR face au génocide : la décision du CICR, en octobre 1942, de renoncer à lancer un appel public¹, la visite fin juin 1944 du délégué Maurice Rossel au camp-ghetto de Theresienstadt, puis son entretien à la *Kommandantur* d'Auschwitz avec, selon son témoignage, le commandant de ce camp en septembre 1944².

Ces trois éléments ont participé de manière décisive à configurer le débat sur le passé du CICR. Ainsi, alors que de nombreuses voix dénoncent le « principe de neutralité silencieuse » du CICR³, Bernard Kouchner, l'une des figures fondatrices de *Médecins sans Frontières*, évoque de manière récurrente l'importance de ce passé dans son engagement : « Nous ignorions la réalité des camps de concentration, donc nous avons rien fait. La Croix-Rouge internationale, qui connaissait l'existence et l'usage des camps nazis, a choisi de se taire. Les justifications de cette dissimulation portent la honte à un niveau inégalé. Ceux qui partageaient ce très lourd secret ne tentèrent pas d'intervenir »⁴. Accusé de ne pas avoir réalisé une dénonciation publique, l'institution genevoise aurait également fait le jeu de la propagande nazie,

- 1 Sur la question du « non-appel », voir Isabelle Vonèche Cardia, *Neutralité et engagement. Les relations entre le Comité international de la Croix-Rouge et le gouvernement suisse (1938-1945)*, SHSR, Lausanne, 2012, Jean-Claude Favez, « 1942 : le Comité international de la Croix-Rouge, les déportations et les camps », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Vol. 21, n° 21, 1989, p. 45-56.
- 2 Sébastien Farré, Yan Schubert, « L'illusion de l'objectif. Le délégué du CICR Maurice Rossel et les photographies de Theresienstadt », *Le Mouvement social*, avril-juin 2009, p. 65-83. Cette visite est devenue l'un des moments les plus représentatifs de l'échec du CICR face à la politique génocidaire nationale-socialiste notamment suite à l'interview du délégué réalisée par Claude Lanzmann dans le cadre de son film *Shoah* (1985). Cet entretien, réalisé en 1979, n'y avait finalement pas été intégré, mais il est repris plusieurs années plus tard dans un film inédit, *Un vivant qui passe. Auschwitz 1943 [sic] - Theresienstadt 1944*, La Sept vidéo/Les Films Aleph, Paris, 1997.
- 3 Mario Bettati, *Le droit d'ingérence : mutation de l'ordre international*, O. Jacob, Paris, 1996, p. 54 et suivantes.
- 4 Bernard Kouchner, *Le malheur des autres*, Odile Jacob, Paris, p. 283.

qui utilisa la visite de Rossel à Theresienstadt et son rapport consécutif pour présenter une image déformée de la réalité des camps de concentration.

La construction d'un discours public à partir de l'échec de l'institution genevoise à l'égard des victimes de la politique raciale nationale-socialiste s'inscrit dans un mouvement plus général marqué par l'émergence d'une mémoire publique du génocide⁵. Dans ce contexte, le jugement négatif à l'égard du CICR suit les premières critiques présentes dès la fin de la guerre à l'encontre de l'institution genevoise⁶. Il faut noter que cette réflexion menée sur le passé du CICR par certains acteurs et penseurs de l'humanitaire, en particulier liés au mouvement « sans-frontériste », propose souvent une lecture exemplaire qui légitime les nouvelles formes d'action humanitaire. En réponse au « silence » du CICR durant la guerre, ceux-ci revendiquent la médiatisation des pratiques humanitaires, destinée à créer de nouveaux liens entre acteurs humanitaires et la société civile⁷. Cette réaction permet d'affirmer l'avènement, à partir de la fin des années 1960, pour reprendre la formule de Philippe Ryfman, d'un « second siècle » de l'humanitaire, qui incarne, plus de cent ans après Solferino, un mode d'action axé sur la priorité du droit des victimes et sur l'engagement des acteurs humanitaires sur le terrain⁸. Dans ce mouvement, le « droit d'ingérence » proclamé par Kouchner, à la suite du philosophe Jean-François Revel, apparaît comme la fin d'un processus de réaction produit par l'échec du CICR à « Auschwitz »⁹, sur lequel se tisse un récit fondateur légitimé par sa rupture avec un mode d'action perçu comme suranné et incarné par le CICR¹⁰.

Ce débat a profondément ébranlé le CICR. Ces critiques sur sa politique à l'égard des victimes des violences raciales perpétrées par le régime national-socialiste sont à l'origine de l'engagement de l'institution genevoise pendant les années 1980 dans un processus de réflexion et de repentance qui l'amène à ouvrir ses Archives à un historien renommé¹¹. En 1988, Jean-Claude Favez livre une étude majeure sur les activités du CICR à l'égard des déportés raciaux et politiques. Cette recherche présente un tableau extrêmement riche et nuancé de l'activité de l'institution genevoise. Cependant, elle n'est pas imperméable au débat très vif qui ébranle le CICR.

5 Annette Wierwiorka, *L'ère du témoin*, Plon, Paris, 1998.

6 Fabrice Cahen, « Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les visites des camps. Étude d'une controverse. De la mémoire à l'Histoire », *Revue d'histoire de la Shoah, Le monde juif*, Vol. 172, mai-août 2001, p. 7-51.

7 Ce programme est notamment théorisé par le philosophe Philippe Mesnard dont l'ouvrage *Victime écran* dresse un bilan très sévère de la politique du CICR durant la Deuxième Guerre mondiale : « Emblème de la politique de neutralité suisse, le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) se retrouve partie prenante de la légitimation du national-socialisme (...) la crédibilité du discours humanitaire reposant sur la neutralité est alors, dans les faits, réduite à néant », Philippe Mesnard, *La victime écran. La représentation humanitaire en question*, Textuel, Paris, 2002, p. 18.

8 Philippe Ryfman, *Une histoire de l'humanitaire*, La Découverte, Paris, 2008, p. 45.

9 Mario Bettati, Bernard Kouchner, *Le devoir d'ingérence : peut-on les laisser mourir ?* [I^{re} Conférence internationale de Droit et morale humanitaire, tenue à Paris, les 26, 27 et 28 janvier 1987 à Paris], Denoël, Paris, 1987.

10 Rony Brauman, *Penser dans l'urgence : parcours critique d'un humanitaire : entretiens avec Catherine Portevin*, Ed. du Seuil, Paris, 2006.

11 En 1995, lors du soixantième anniversaire de la libération du camp de Auschwitz, le CICR a considéré cet épisode comme « le plus grand échec de toute son histoire », www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/68zefw.htm (date d'accès 11 Août 2012).

Les conclusions de l'historien reprennent les considérations éthiques débattues par les acteurs humanitaires et réservent une place privilégiée au refus de l'institution de réaliser un appel public pour dénoncer les violences nationales-socialistes ; selon Favez, le CICR « aurait en effet dû parler »¹².

La contribution de Jean-Claude Favez ainsi que la forte résonnance médiatique et sociale de cette discussion sur le silence du CICR, qui ont fait sens par leur contribution au renouvellement des principes d'action des acteurs humanitaires, n'ont pas, par contre, facilité l'exploration de nouvelles pistes de recherches par les historiens concernant les activités du Comité international durant la guerre¹³. D'une certaine manière, ce débat axé sur l'importance du témoignage pour les acteurs humanitaires et plus généralement sur une réflexion éthique et morale sur la position des institutions humanitaires face aux violences de masse a laissé sur un second plan différentes questions pourtant essentielles concernant les activités du Comité international durant cette période. En deux mots, la portée sociale et mémorielle de l'« échec moral » du CICR a quelque peu inhibé la parole des historiens et a freiné l'ouverture de nouvelles pistes de recherche.

Comment (re)penser l'histoire du CICR face aux victimes de la politique génocidaire nazie ? A notre sens, il s'agit de sortir l'histoire du CICR de l'écueil d'une histoire axée essentiellement sur une histoire écrite par les propres acteurs humanitaires et construite comme une réponse aux débats menés par les institutions humanitaires. L'engagement de nouveaux projets de recherches passe par une émancipation des réflexions mémorielles afin de replacer l'histoire des institutions humanitaires dans le tableau plus large de la mobilisation des Etats et des sociétés en guerre. Il serait dans ce même mouvement essentiel d'ouvrir l'histoire de l'humanitaire à une histoire sociale qui propose notamment une étude des opérations menées sur le terrain. En effet, celle-ci doit s'affranchir des questions souvent stériles posées par l'applicabilité ou non du droit humanitaire et par l'obligation ou non de témoigner, pour redescendre au niveau du terrain, de la logistique (visas, transports, importations de marchandises, contrôle de la distribution), des pratiques, qui configurent la réponse des acteurs humanitaires. De même, il est nécessaire de dépasser une réflexion centrée uniquement sur l'engagement des acteurs humanitaires, pour inclure une analyse de leur intervention auprès des victimes/bénéficiaires, notamment par une réflexion sur l'efficacité des entreprises humanitaires. Cette question matrice au moment de dresser un bilan historique est effectivement souvent absente des études sur l'histoire de l'humanitaire qui laissent sur un plan secondaire la portée et l'efficacité des opérations menées sur le terrain.

12 Jean-Claude Favez, *Une mission impossible ? Le CICR, les déportés et les camps de concentration nazis*, Payot, Paris, 1988, p. 374. Annette Becker reprend une partie des conclusions de Favez dans son ouvrage, *Les oubliés de la grande guerre. Humanitaire et culture de guerre. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Noësis, Paris, 1998, p. 386.

13 A noter, la publication récente de deux thèses de doctorat centrées sur les activités du CICR durant la Deuxième Guerre mondiale, Vonèche Cardia, *op. cit.* (note 1), Delphine Debons, *L'assistance spirituelle aux prisonniers de guerre : un aspect de l'action humanitaire durant la Deuxième Guerre mondiale (1939-1948)*, Ed. du Cerf, Paris, 2012, et Vasilis Vourkoutiotis, « What the Angels Saw : Red Cross and Protecting Power Visits to Anglo-american POWs, 1939-1945 », *Journal of Contemporary History*, Vol. 40, 2005, p. 689-706.

Ce programme méthodologique contribuerait à réorienter la focale sur de nouvelles perspectives et permettrait de renouveler le débat sur cette question. Il est certain qu'une telle entreprise pose des difficultés méthodologiques complexes et demande un effort de reconstruction précis ainsi qu'un travail sur les sources. Malgré le fait que ce programme dépasse très largement les limites d'un article de revue, il offre un horizon utile pour présenter une analyse des opérations humanitaires menées par le CICR en faveur des détenus politiques et raciaux des camps de concentration nationaux-socialistes durant la dernière phase de la guerre sur le continent européen. Aussi, l'intention de cet article n'est donc pas de discuter la mission éthique des humanitaires à travers cet épisode clé, ni de répondre au débat concernant le silence du CICR face au génocide, mais d'enrichir cette réflexion par une approche différente.

Comme le titre le suggère, notre propos est d'analyser les différentes initiatives du Comité en faveur des détenus des camps de concentration, donc notre sujet ne couvre que partiellement la politique génocidaire nazie contre les populations juives et inclut en parallèle d'autres catégories de déportés (politiques, homosexuels, etc.). Avant de poursuivre, il est important de préciser que le Comité n'a mené aucune activité sur le front de l'Est notamment en réaction aux violences de masse contre les populations juives suite à l'offensive allemande contre l'URSS. En outre, comme nous le verrons, le CICR n'a pas mis en oeuvre une politique spécifique à l'égard des victimes juives enfermées dans le système concentrationnaire ou visant les centres de mises à mort, même si les informations concernant la déportation et les initiatives de certaines institutions juives ont favorisé les premières démarches concernant les détenus de camps de concentration. Malgré le fait que le système concentrationnaire constitue une réalité complexe et plurielle, les initiatives du Comité international dans les camps s'adressent, indépendamment des raisons de leur détention, aux *Schutzhäftlinge*, « détenus administratifs », une catégorie construite par la puissance détentrice, destinée notamment à les distinguer des autres catégories de détenus (internés civils et prisonniers de guerre)¹⁴.

Washington, Genève, Berlin

Avant de nous intéresser à l'opération menée par le CICR pour les détenus des camps de concentration, il est important de rappeler en quelques mots l'orientation des activités de l'organisation genevoise durant cette période. Il faut souligner en premier lieu que le CICR constitue une institution avec une identité complexe. Association privée, dirigée par des membres exclusivement suisses, elle revendique un caractère international, à la tête du mouvement de la Croix-Rouge. Ainsi, au début de la guerre,

14 Face aux nombreuses confusions liées à l'utilisation de ces termes, il est utile de rappeler que le terme *Schutzhäftlinge* comprend les personnes arrêtées pour des motifs politiques, raciaux, ou autres, qui sont considérées par les autorités allemandes comme dangereuses pour la sécurité de l'Etat. A l'opposé, les internés civils bénéficient d'un statut proche à celui des prisonniers de guerre, qui est reconnu depuis le début de la guerre par l'Allemagne et les Alliés occidentaux. Cette catégorie se réduit néanmoins aux civils se trouvant à l'ouverture des hostilités sur le territoire d'un belligérant et internés en raison de leur nationalité ennemie.

l'institution genevoise maintient de nombreux liens avec le gouvernement helvétique. Cet ancrage national du CICR, qui est perçu à Berne comme un instrument de la politique étrangère suisse, s'oppose au souci du Comité d'affirmer sa position centrale dans le champ humanitaire international¹⁵.

Durant la guerre, le Comité international fait face à un double défi. Il entreprend une profonde transformation structurelle liée au développement de ses activités. Petit bureau avant le début de la guerre, le Comité prend à partir de l'été 1940 une nouvelle dimension pour devenir, comme durant la Première Guerre mondiale, une véritable entreprise humanitaire animée à la fin 1944 par près de 3400 professionnels et volontaires¹⁶. Cette mutation très rapide ne se fait pas sans difficultés au sein de l'institution. L'identité d'une institution, née de l'esprit philanthropique de la haute bourgeoisie genevoise, est bousculée par la nécessité de recourir à des spécialistes et à des techniques nouvelles pour gérer les problèmes posés par les transports, les communications, le fichage de masse, etc. Ce déphasage apparaît par exemple dans un ouvrage publié en 1943 par le président Max Huber. Essai d'inspiration religieuse, *Le Bon Samaritain. Considérations sur l'Évangile et le travail Croix-Rouge* propose un commentaire de la parabole biblique à la lumière des racines chrétiennes des valeurs portées par l'institution et de l'engagement de Dunant, sans aucune référence aux actions du CICR et aux enjeux posés par la brutalité de la Deuxième Guerre mondiale. Ce texte est en conséquence complètement détaché de la réalité catastrophique vécue par les populations victimes de la guerre et de l'ampleur de la tâche affrontée par le CICR¹⁷.

Cependant, loin de se renfermer sur lui-même, le Comité international suit durant la guerre un développement continu et s'adapte aux demandes ainsi qu'aux besoins des belligérants et des sociétés nationales de Croix-Rouge. Sans suivre une feuille de route précise ni un modèle d'intervention préétabli, le CICR bénéficie de son rôle d'intermédiaire neutre qui lui permet d'apporter un appui apprécié aux sociétés nationales dont une part importante de l'activité est mobilisée par les secours pour les prisonniers de guerre. Parmi celles-ci, la Croix-Rouge américaine, convoie durant le conflit plus de 200 000 tonnes de marchandises, d'une valeur estimée à 168 millions \$, destinées aux prisonniers de guerre alliés¹⁸.

Durant le conflit, une des principales tâches du Comité international est la centralisation et l'échange des renseignements concernant les prisonniers de guerre par l'Agence centrale¹⁹. En lien avec ce service, le CICR est engagé dans un dispositif humanitaire de distribution de colis alimentaires financés par les Croix-Rouge nationales. Pour utiliser une image très réductrice, le CICR s'affirme comme

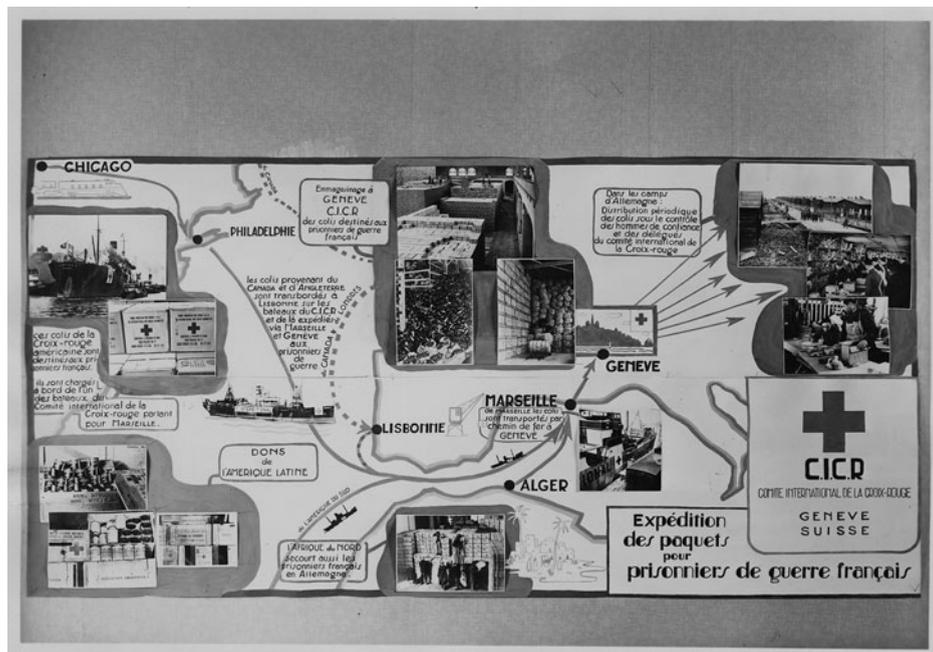
15 Vonèche Cardia, *op. cit.*, note 1 ; Favez, *op. cit.*, note 12.

16 *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Deuxième guerre mondiale (1^{er} septembre 1939-30 juin 1947)*, Annexes, Genève, juin 1948, p. 58.

17 Max Huber, *Le Bon Samaritain. Considérations sur l'Évangile et le travail Croix-Rouge*, La Baconnière, Neuchâtel, 1943.

18 George Korson, *At this side. The Story of the American Red Cross Overseas in World War II*, Coward-McCann Inc., New York, 1945, *Red Cross Service Record, Accomplishments of seven years, July 1, 1939 – June 30, 1946*, Office of the Program Research-The American National Red Cross, Washington, 1946.

19 Gradimir Djurović, *L'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge*, Institut Henry Dunant, Genève, 1981.



Graphique représentant le système d'expédition de colis pour les prisonniers de guerre, Centre d'information et de documentation du CICR (CID)

un « facteur » international pour les prisonniers de guerre. Les services du Comité offrent effectivement l'échange d'informations concernant les lieux de détention et une contribution au transport des courriers et des colis. Etant donné que la majorité des militaires détenus sont en mains allemandes, le CICR concentre une part importante de ses activités en faveur des prisonniers alliés. Malgré sa volonté d'affirmer son autonomie et son leadership dans le champ humanitaire, le CICR apparaît en conséquence comme un maillon, certes essentiel, d'une chaîne opérationnelle complexe, qui débute généralement par la production de colis alimentaires dans les locaux de la Croix-Rouge américaine à Philadelphie. Les paquets Croix-Rouge sont ensuite transportés par des navires financés par Washington ou Londres, mais naviguant sous pavillon du CICR²⁰. Débarqués à Lisbonne, puis acheminés vers la Suisse, les colis sont ensuite entreposés en Suisse, avant d'être empilés dans des wagons plombés en direction des centres de détention des prisonniers dans le Reich. L'engagement du CICR dans ce dispositif complexe de transport transatlantique et de distribution financé principalement par les Alliés constitue un élément essentiel

20 La Croix-Rouge américaine avec la collaboration de la Croix-Rouge canadienne finance une flotte de dix bateaux, dont quatre sont affrétés par le gouvernement anglais et les autres par le CICR, Korson, *op. cit.* (note 18). Durant la guerre, 127 voyages transatlantiques sont assurés avec comme destination Gènes, puis plus tard Lisbonne, Foster Rhea Dulles, *The American Red Cross. A History*, Harper & Brothers, New York, 1950, *Rapport sur l'activité de la « Fondation pour l'organisation de transports de Croix-Rouge », de sa création, en avril 1942, jusqu'au 31 décembre 1946*, CICR, Genève, 1947.

pour comprendre les démarches réalisées et les formes d'intervention développées par le CICR en faveur des détenus des camps de concentration.

Avant de poursuivre, il est utile de rappeler que contrairement à une idée souvent avancée, les activités du CICR ne sont pas strictement limitées par le droit international humanitaire. Son droit d'initiative statutaire²¹ l'amène dès le début de la guerre à participer à des opérations pour les civils, en particulier dans le cadre de la Commission mixte en collaboration avec la Ligue des Croix-Rouge²². En 1940, le président Huber déclare à Genève devant des représentants de la presse allemande : « C'est d'ailleurs dans cette absence de droits reconnus que réside peut-être la force de l'institution. La Croix-Rouge voit son devoir essentiel partout où le malheur l'appelle, partout où elle peut combattre ou l'atténuer. Et son Comité n'est lié par aucun mandat établi d'avance. Si le Comité peut se réclamer de principes énoncés par le droit des gens et de traités existant entre belligérants, cela ne peut qu'être utile à son action. Mais là non plus il ne s'appuie pas seulement sur le droit positif ; il s'efforce, selon l'idée qui inspira la Croix-Rouge à sa naissance, d'accomplir, en faveur des victimes de la guerre, des actions sans cesse meilleures »²³.

Premières démarches en faveur des détenus des camps de concentration

Durant la guerre, les discussions concernant les détenus des camps de concentration se développent, au sein de l'institution genevoise, principalement depuis le premier semestre 1942. Cette évolution est liée notamment à la transmission d'informations par la délégation du CICR à Berlin concernant la déportation des juifs de la capitale allemande vers l'Est et au début des déportations depuis le territoire français²⁴. Dans ce contexte, le Comité remet, le 24 septembre, une note au gouvernement allemand. Sur le principe de la réciprocité, celle-ci propose d'accorder aux détenus étrangers un traitement semblable à celui des internés civils (correspondance et réception de colis alimentaires)²⁵. Malgré l'échec de cette démarche, le Comité international parvient progressivement à développer un programme très modeste de secours, suite à une autorisation allemande de janvier 1943 permettant aux *Schutzhäftlinge* étrangers

21 L'article 5 de ses statuts autorise le CICR « à prendre toute initiative humanitaire qui rentre dans son rôle traditionnel », *Manuel de la Croix-Rouge internationale. Conventions, Statuts et Règlements, Résolutions des Conférences internationales et des Assemblées de la Ligue*, CICR, Genève, 1942.

22 Voir le *Rapport de la Commission mixte de Secours de la Croix-Rouge Internationale, 1941-1946*, CICR, Genève, 1948.

23 « La Croix-Rouge comme réalité nationale et internationale », 1940, discours prononcé à Genève à l'occasion de la réception des représentants de la presse allemande à l'Agence centrale des prisonniers de guerre, Max Huber, *Croix-Rouge : quelques idées, quelques problèmes*, Payot, Lausanne, 1941, p. 162.

24 Il faut noter que précédemment le CICR réalise quelques visites dans des camps de concentration nationaux-socialistes. Ainsi, faisant suite à la visite de Louis Ferrière en Autriche de la prison de police de Vienne et du camp de Wöllersdorf en 1934, où sont détenus après l'échec du putsch de juillet des sympathisants du régime national-socialiste, Burckhardt visite l'année suivante les camps de concentration de Lichtenburg, Esterwegen et Dachau. Durant l'été 1938, une nouvelle visite de Dachau est réalisée par un représentant du CICR (Guillaume Favre). Après le début de la guerre, en août, 1940, les délégués du CICR, Pierre Descoedres et Roland Marti, sont autorisés à visiter Buchenwald, qui contient une section où est placé un groupe de civils hollandais originaire des Indes néerlandaises, cf. Favez, *op. cit.*, note 12.

25 Note pour Marti de Gallopin, 24.09.1942, ACICR DAS ZA 12, Favez, *op. cit.*, note 12, p. 130-140.

dont le nom et le lieu de détention sont connus par le CICR de recevoir des colis²⁶. Cette concession très limitée, en tenant compte de la difficulté de posséder de tels renseignements pour le CICR, suit dans les faits une décision d'Hitler datée de la fin du mois d'octobre 1942 autorisant l'envoi de paquets de vivres aux détenus étrangers et allemands par des proches de détenus n'étant pas soumis au régime le plus sévère, une ouverture qui permet notamment à la Croix-Rouge suédoise d'envoyer des premiers colis vers les détenus scandinaves²⁷. Cette concession allemande s'explique à notre sens par la complexité du système concentrationnaire. Dans ce cadre, le colis apparaît comme un objet utile à la construction d'une hiérarchie de privilèges entre les différentes catégories de détenus. Avec la collaboration des réseaux de solidarité scandinaves le CICR engage dès lors une opération très modeste par l'envoi de quelques centaines de colis destinés pour l'essentiel à des détenus de nationalité norvégienne.

Cette opération, qui suit les pratiques développées en faveur des prisonniers de guerre, permet probablement un compromis au sein du CICR entre les membres du Comité favorables à une action destinée aux déportés et le refus d'une partie des membres du Comité de prendre des initiatives qui puissent menacer à la fois les relations avec l'Allemagne et la priorité de l'opération destinée aux prisonniers de guerre. Néanmoins, en 1944, deux éléments expliquent le développement progressif de l'intervention pour les détenus des camps de concentration. Au début de l'année, le 22 janvier 1944, le président Roosevelt met sur pied le *War Refugee Board* dont l'objectif est de développer un programme de sauvetage des juifs et des autres minorités persécutées par l'Allemagne national-socialiste²⁸. Cette institution cristallise une attention nouvelle de Washington sur cette question et permet de mettre à disposition du CICR de nouveaux moyens financiers et diplomatiques. Début février, le *War Refugee Board* et le Département d'Etat américain s'adressent au Comité international pour lui confier une importante action et mettre à disposition du Comité international 100 000 \$, en provenance de l'*American Jewish Joint Distribution Committee*, ce qui permet au CICR d'être crédité d'une somme de 429 000 francs suisses (frs). Sur cette base, le Comité planifie un schéma de distribution en faveur des populations juives déportées en Transnistrie, Bessarabie (envoi 100 000 frs en Roumanie), mais aussi l'envoi d'aide à Theresienstadt (119 000 frs de colis standards hongrois) et Cracovie (lait vitaminé *Lactissa* pour une somme de 100 000 frs), ainsi qu'une somme de 70 000 frs pour le service pharmaceutique. Genève obtient également qu'une partie de la somme soit à sa disposition pour faire des envois de colis à titre d'essai pour développer de nouvelles voies de secours²⁹. Enfin, un solde de 40 000 francs est prévu

26 Note de l'*Amtes Auslandsdienst* au CICR, 14.01.1943, ACICR DAS ZA 73, voir aussi note de Roland Marti (chef de la délégation en Allemagne), 17.02.1943, ACICR G 3/26.

27 Favez, *op. cit.*, note 12, p. 143. Raul Hilberg note également que les déportés allemands jouissent de l'autorisation de recevoir des colis alimentaires, Raul Hilberg, *The Destruction of the European Jews*, Yale University Press, New Haven, 2003 (1961), p. 1689.

28 Ariel Hurwitz, « The Struggle over the creation of the War Refugee Board (WRB) », *Holocaust and Genocide Studies*, Vol. 6, n°1, 1991, p. 17-31, Sarah E. Peck, « The Campaign for an American Response to the Nazi Holocaust, 1943-1945 », *Journal of Contemporary History*, 1980, Vol. 15, n°1, p. 367-400, p. 387, David Wyman, *L'abandon des Juifs, les Américains et la solution finale*, Flammarion, Paris, 1987.

29 Lettre confidentielle de Burckhardt à la légation des États-Unis à Berne, 28.02.1944, ACICR DAS ZA 69 et ZA 20.

pour l'envoi de colis dans les camps de concentration en Hollande et en Haute-Silésie, soit un montant correspondant à l'envoi de 2700 colis standards³⁰.

Ce développement explique notamment la volonté du CICR d'obtenir de l'Allemagne des droits de visites dans les camps et les ghettos. En effet, les secours proviennent en majorité des Etats-Unis et du Canada et leur importation en Allemagne est soumise à l'autorisation des autorités du blocus qui contrôlent l'ensemble des transports vers l'Europe centrale. Les Alliés sont soucieux d'éviter que ces ressources alimentaires terminent en mains allemandes, aussi, depuis le début de la guerre, les envois de colis Croix-Rouge pour les prisonniers de guerre sont liés à un système de garanties supervisé par le CICR. En effet, la signature par les prisonniers d'accusés de réception et les visites des délégués assurent un certain contrôle sur ce dispositif de secours. A l'exemple du système existant pour les prisonniers de guerre, les autorités du blocus lient la concession d'autorisations pour importer des colis destinés aux déportés aux garanties offertes par les visites des camps de concentration effectuées par les délégués du Comité international³¹.

Dans ce cadre, la visite de Rossel à Theresienstadt en juin 1944 constitue un élément qui s'inscrit dans une opération plus générale concernant l'envoi de colis destinés aux détenus des camps de concentration³². Durant cette période, le Comité international est notamment en discussion avec le gouvernement anglais et étasunien au sujet du blocus³³. Le CICR a-t-il sciemment fait le jeu de la propagande national-socialiste pour obtenir des autorisations pour visiter de nouveaux camps pour ses délégués ? A l'été 1944, le délégué Marti procède à de nouvelles visites dans les camps de Buchenwald et de Dachau, alors que l'action se développe par l'augmentation progressive d'envois de colis³⁴. Celle-ci est possible notamment par la décision du gouvernement américain d'autoriser le CICR à utiliser les marchandises sauvées du naufrage d'un cargo, le SS *Cristina*, chargé à l'origine de colis standards de la Croix-Rouge américaine destinés aux prisonniers de guerre. Les interrogations posées par la qualité de la nourriture rescapée expliquent la décision de ne pas les envoyer directement aux prisonniers de guerre³⁵. Néanmoins, ces denrées permettent, fin août 1944, la confection de 25 600 colis alimentaires destinés aux

30 Daniel J. Reagan, attaché commercial à la Légation des Etats-Unis, 18.03.1944, ACICR DAS ZA 20. Ce schéma obtient, début mars, l'accord définitif de Saly Meyer, représentant du JDC en Suisse.

31 Aide-mémoire de Jean-Etienne Schwarzenberg (responsable de l'action de secours pour les camps de concentration au CICR), original remis à Livingston (consul britannique), 7.07.1944, ACICR SG 4, Livingston à Howard Elting (consul américain à Genève), 9.08.1944, ACICR G59/40 335. Ronald W. Zweig, « Feeding the Camps: Allied Blockade Policy and the Relief of Concentration Camps in Germany, 1944-1945 », *The Historical Journal*, Vol. 41, n° 3, 1998, p. 825-851.

32 Farré, Schubert, *op. cit.*, note 2.

33 Albert Lombard à la délégation à Londres, 30.06.1944, ACICR ZA 28, note de la délégation à Washington à la Division d'assistance spéciale (DAS), 7.07.1944, ACIR G 59/7, aide-mémoire confidentiel, 7.07.1944, ACICR SG 4, Ministre des Etats-Unis à Huber, 2.05.1944, ACICR G 59 334

34 Voir le rapport Marti, 8.08.1944, ACICR DAS ZA 84, voir aussi DAS ZA 85.

35 Schwarzenberg à Roswell Mc Clelland (représentant du *War Refugee Board* à Genève), 21.08.1944, ACICR DAS ZA 19 et note pour Rudolph Wasmer (directeur de la Division des Secours du CICR) 18.08.1944, ACICR DAS ZA 72. Rapport sur la distribution des marchandises du vapeur *Cristina* (août-septembre 1944), *Documents sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des civils détenus dans les camps de concentration en Allemagne (1939 - 1945)*, CICR, Genève, Février 1946, p. 71-72 et correspondance de Schwarzenberg à Mc Clelland, 1.11.1944, ACICR DAS ZA 69.

détenus des camps de concentration, ce qui nous rappelle que l'intervention menée pour les déportés occupe encore une place secondaire par rapport à celle développée pour les prisonniers de guerre. Enfin, il faut remarquer qu'il est possible que le statut de cette cargaison potentiellement avariée a peut-être facilité une concession des autorités du blocus.

Il est probable que Genève participe à un jeu de dupes concernant les visites des camps, qui se limitent généralement à une rencontre avec les responsables des camps et non à une véritable évaluation des conditions de détention et de distribution des secours. Le Comité international est incapable de réaliser un quelconque contrôle sur les distributions de colis. Malgré ces difficultés, les initiatives du CICR concernant les détenus sont appuyées par Washington, puis bientôt par le nouveau gouvernement français. La présence du CICR dans le système de secours pour les déportés offre effectivement un argument supplémentaire pour convaincre les autorités du blocus de concéder de nouvelles autorisations pour faire parvenir des marchandises à destination des déportés.

Pour les autorités françaises, à partir du débarquement en Normandie, la présence de nombreux résistants et personnalités dans les camps impose les secours vers les déportés comme un enjeu prioritaire³⁶. Cette nouvelle politique est notamment à l'origine, en septembre, de la visite à Genève d'une délégation des Croix-Rouges belge et française³⁷. Lors d'une réunion avec les représentants du CICR, le représentant de la Croix-Rouge française, insiste de « particulièrement favoriser » les déportés. Cette volonté d'intervenir est favorisée par des rumeurs de représailles sur les prisonniers militaires et civils détenus en Allemagne, notamment en réaction aux violences contre les collaborateurs en France. Jean-Etienne Schwarzenberg, responsable de la Division d'assistance spéciale au Comité international, structure en charge de l'intervention en faveur des détenus des camps de concentration, évoque, en septembre 1944, la situation « plus précaire que jamais » des déportés et des « Juifs » en Allemagne, qui constituent désormais des témoins « spécialement dangereux »³⁸. Dans ce contexte, au sein du Comité international, Schwarzenberg demande une « adaptation » et « une révision de la doctrine »³⁹ de l'action des délégués en fonctions des « circonstances actuelles »⁴⁰. A l'automne, il semble que le CICR parvient quelques fois à assurer trois envois par mois, principalement pour les déportés norvégiens, hollandais, français, belges et polonais⁴¹. Enfin, quelques visites sont réalisées par les délégués du CICR dans les camps de Dachau, Buchenwald, Natzweiler, Ravensbruck, Sachsenhausen, au sein desquels il semble que des « hommes de confiance »⁴² repré-

36 Voir notamment le procès-verbal de la séance tenue le 18 septembre à l'hôtel Métropole avec les représentants de la Croix-Rouge française, 19.09.1944, ACICR DAS ZA 72 et Jean-Claude Favez, *op. cit.*, note 12, p. 338.

37 *Documents sur l'activité*, *op. cit.* (note 35), pp. 68-69.

38 Note de Schwarzenberg pour Chenevière, 14.09.1944, ACICR G 44/00.

39 Note de Schwarzenberg à Lombard, 25.09.1944, ACICR G 44/Sec 215.

40 Procès-verbal n°4, 21.09.1944, ACICR DAS ZA 1.

41 ACICR DAS 179, DAS ZA 111.

42 Les hommes de confiance sont des représentants élus par les prisonniers, chargés notamment de la distribution des « envois collectifs » dans les camps.

Ce document a été établi par le Service **Wald** **DEC. 1944** P. 10 025 bis 1 20

EXPÉDITEUR : ABSENDER **POLONAIS INTERNÉ**

Comité International de la Croix - Rouge Name: Paschke Nr: 28308

 Vorname: Josef geb: 5.12.1906

Betr.: Z. 783- Block: 28

Deutschland Stube: 1

LAGER DACHAU 3 K
bei München

Obige Adresse durchstreichen **UND WENDEN**. Dann Empfang des Pakets links bestätigen und die Etikette nach Genf zurücksenden.
Barrer l'adresse ci-dessus et accuser réception du colis **AU VERSO**, puis retourner l'étiquette à Genève.

EMPFANGSBESCHEINIGUNG
QUITTANCE

Erhalten am: 25. XI 1944
Reçu le

Unterschrift des umschließenden Empfängers:
Signature du destinataire:
Ks. Paschke Josef
Nr. 28308 geb. 5.12.1906

Genauere Adresse (Block): 28/11

Lager: Dachau 3K

GEBÜHRENFREI

Zurück an das
INTERNATIONALE KOMITEE
VOM ROTEN KREUZ
ZENTRALSTELLE FÜR KRIEGSGEFANGENE
GENF
(SCHWEIZ)

Seconde Guerre mondiale. Étiquette et quittance d'un colis expédié à Dachau, CID. © Photothèque CICR.

sentant les différentes nationalités des détenus réceptionnent les colis⁴³. Durant cette période, Il est significatif que le représentant de *War Refugee Board* en Suisse, Roswell McClelland demande régulièrement au Comité international des nouvelles des visites réalisées dans les camps⁴⁴.

43 Note du Service des colis aux camps de concentration (CCC) pour Gallopin, 1.11.1944, ACICR G 44/ Sec-215.

44 Voir notamment correspondance de Mc Clelland à Schwarzenberg suite à la visite de Rossel à Auschwitz, 17.11.1944, ACICR G 59/40.



Seconde Guerre mondiale. Colis CICR à l'intention de déportés français au camp de concentration de Dachau, CID. © Photothèque CICR.

Colis, camions, délégués

Après une lettre d'Huber adressée le 2 octobre 1944 aux autorités allemandes, dont l'objet est une demande d'une extension des droits de détenus « administratifs », les pressions américaines et françaises expliquent l'engagement croissant du CICR en faveur des détenus des camps de concentration. Fin janvier 1945, quelques jours après avoir autorisé la visite des camps d'internés allemands aux délégués du CICR, le ministre des prisonniers, déportés et réfugiés, Henri Frenay propose d'échanger des ressortissants civils allemands contre des Français déportés en Allemagne, en priorité des femmes et des enfants⁴⁵. En outre, il demande à Genève de prendre sous sa protection les prisonniers de guerre et les déportés⁴⁶. Ces initiatives françaises sont suivies d'un appel des Sociétés nationales de Croix-Rouges des gouvernements en exil en faveur d'une « démarche suprême auprès des autorités allemandes en vue d'obtenir la libération des détenus civils, politiques ou raciaux »⁴⁷. Quelques jours avant cette déclaration, A.-R. Rigg, directeur-adjoint de la Division des secours au

45 Henri Frenay à Burckhardt, 26.01.1945, ACICR DAS ZA 73.

46 Lettre du ministre des Affaires étrangères français à Burckhardt, 31.01.1945, voir aussi Frenay à Burckhardt, 26.01.1945, ACICR DAS ZA 73. Frenay propose de faire des échanges par catégories, notamment entre des ressortissants civils allemands et des français déportés en Allemagne, en commençant par les femmes et les enfants.

47 Demande des Sociétés nationales de Croix-Rouge tchèque, polonaise, yougoslave, hollandaise, belge, norvégienne, italienne roumaine et grèque, Ph. Koenig à Burckhardt, 28.02.1945, ACICR G 44/13-13.

Comité international, considérait : « une occasion est offerte à la Confédération de réaliser une action qui pourrait avoir des répercussions favorables sur le terrain politique, une occasion qu'il serait regrettable de laisser échapper »⁴⁸.

L'écroulement du III^e Reich provoque effectivement une catastrophe humanitaire. L'avancée des troupes alliées entraîne l'évacuation des camps par des marches forcées et le déplacement des détenus d'un camp à l'autre⁴⁹. L'intention de Hitler est de faire disparaître les traces des camps. À l'opposé, certains responsables du régime, à l'exemple de Himmler, laissent entrevoir la possibilité de libérer certains détenus des camps en échange d'avantages politiques, voire économiques⁵⁰. Dans ce contexte, des opérations de sauvetage sont engagées notamment par l'ex-président de la Confédération, Jean-Marie Musy⁵¹, qui négocie l'évacuation d'un premier contingent de 1200 détenus juifs du camp-ghetto de Theresienstadt, qui arrive en Suisse début février 1945. Quelques semaines plus tard, le vice-président de la Croix-Rouge suédoise, Folke Bernadotte, obtient, après une rencontre avec Himmler, le transport de 4700 détenus scandinaves vers Neuengamme dans l'attente de leur rapatriement. Fin avril, il organise, avec la participation notamment de camions du CICR, l'évacuation de 2900 femmes détenues à Ravensbrück (opération des *White Buses*)⁵².

Dans ce contexte, le Comité international se retrouve dans une position singulière. Ses contacts avec les responsables des camps développés depuis l'été 1944 et son statut d'institution neutre lui donnent une position intéressante. Pour la première fois depuis le début de la guerre, le CICR bénéficie d'importantes quantités de secours réservées pour les détenus des camps de concentration. 300 000 colis financés par le *War Refugee Board* sont entreposés depuis la fin de l'année 1944 dans le port de Göteborg⁵³. En outre, suite à la destruction du système ferroviaire allemand, Genève compte au début mars 1945 sur une importante flotte de camions mis à disposition par les Alliés, qui octroie au Comité un moyen d'intervention dans les camps. En effet, le SHAEF (*Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force*) met à disposition 468 camions destinés aux transports des colis pour les prisonniers de guerre, mais le Comité international bénéficie de l'autorisation d'utiliser ces camions pour effectuer, pendant leur voyage de retour, des transports d'ex-détenus des camps de concentration vers la Suisse⁵⁴. Enfin, les responsables des camps ne

48 Note de A.-R. Rigg, directeur-adjoint de Division des Secours, 16.02.1945, ACICR SG 4.

49 Daniel Blatman, *Les marches de la mort : la dernière étape du génocide nazi, été 1944-printemps 1945*, Fayard, Paris, 2009, Ian Kershaw, *The End. The Defiance and Destruction of Hitler's Germany, 1944-1945*, The Penguin Press, Londres, 2011.

50 Yehuda Bauer, *Juifs à vendre ? Les négociations entre nazis et Juifs, 1933-1945*, Liana Levi, Paris, 1996.

51 Alain Dieckhoff, *Rescapés du génocide : l'action Musy : une opération de sauvetage de Juifs européens en 1944-1945*, Helbing & Lichtenhahn, Bâle ; Francfort-sur-le-Main, 1995, Daniel Sebastiani, *Jean-Marie Musy (1876-1952), un ancien conseiller fédéral entre rénovation nationale et régimes autoritaires*, thèse de doctorat de la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, février 2004.

52 Sune Persson, *Escape from Third Reich. The Harrowing True Story of the Largest Rescue Effort inside Nazi Germany*, Skyhorse Pub., New York, 2009. 4 000 détenues sont évacuées par train par les responsables des camps, alors que les autres détenues sont forcées à quitter le camp à pied. Lors de cette opération, la sous-délégation du CICR à Lübeck met à disposition des camions pour cette opération.

53 Schwarzenberg à Mc Clelland, 6.01.1945, ACICR DAS ZA 69.

54 Zweig, *op. cit.*, note 31, p. 848.

s'opposent plus à l'envoi de colis pour les détenus issus des pays alliés occidentaux. Le ministre des Affaires étrangères allemand, Joachim von Ribbentrop, répond positivement le 1^{er} février 1945 à la demande d'Huber du 2 octobre, en accordant le droit de correspondance et l'envoi de colis aux déportés français et belges. Cette concession suit dans les faits l'ouverture progressive des camps aux colis Croix-Rouge par l'administration des camps de concentration⁵⁵.

En mars 1945, pour la première fois depuis le début de la guerre, le CICR est en mesure de mener une véritable opération de secours pour les détenus des camps de concentration. Les dernières semaines du conflit constituent en conséquence un moment décisif et significatif pour analyser l'attitude du CICR à l'égard des victimes des déportations. Durant cette période, quelle est la contribution du CICR au sauvetage des déportés des camps de concentration ? Quel bilan peut-on tirer de cette opération humanitaire ? Celle-ci se décline dans trois domaines parallèles et, souvent complémentaires : l'envoi de colis de secours, l'évacuation des détenus et la présence dans les camps de délégués comme intermédiaires au moment de la reddition des camps.

La principale contribution du CICR est le développement de l'action des colis dès le début de l'année 1945. A ce moment, le Comité expédie vers les camps une part significative des 751 000 colis qu'il fait parvenir aux déportés durant la guerre⁵⁶. Les nouveaux moyens dont dispose le Comité lui offrent un instrument d'intervention inédit même si cette quantité semble peu significative face aux besoins d'une population sous-alimentée évaluée, début 1945, à 700 000 personnes⁵⁷. En outre, il faut souligner que ces secours ne représentent qu'une contribution secondaire par rapport à l'aide engagée pour les prisonniers de guerre. Malgré le fait qu'il est difficile de comparer ces deux actions de secours développées dans un cadre et des conditions totalement différents, les militaires détenus issus des pays alliés occidentaux reçoivent par l'intermédiaire du CICR, plus de 24 millions de colis durant le conflit⁵⁸.

La distribution des colis aux détenus mobilise plusieurs délégués du CICR lors des derniers jours du conflit, alors que les Allemands procèdent à des déplacements de détenus dans des conditions inhumaines et ordonnent l'évacuation forcée de plusieurs camps⁵⁹. Après une première distribution du chargement de deux camions de colis alimentaires, réalisée par le délégué Schneyer, le 2 avril au camp-ghetto

55 Voir communiqué du CICR sur l'« Amélioration du sort des détenus », 14.02.1945, ACICR DAS ZA 73.

56 Il est difficile de connaître le chiffre précis du nombre de colis, les documents du CICR proposent des chiffres oscillant entre 750 000 et 1,6 million. Nous avons choisi l'évaluation la plus basse réalisée par l'institution, qui nous semble la plus proche de la réalité à l'opposé de celles réalisées postérieurement, alors que le CICR fait face à des critiques pour les lacunes de son action à l'égard des victimes des camps de concentration, note de service de G. Stamm, 31.05.1945, ACICR DAS 2/6. Selon le *Rapport du Comité international*, *op. cit.*, note 16, *Annexes*, p. 13, le nombre de colis pour les détenus et déportés civils s'élève à plus de 1,6 million de colis soit 6836 tonnes de nourriture et vêtements, mais ce chiffre inclut les colis distribués après la capitulation.

57 Daniel Blatman, « The Death Marches and the Final Phase of Nazi Genocide », dans Jane Caplan, Nikolaus Wachsmann (ed.), *Concentration Camps in Nazi Germany. The New Histories*, Routledge, Londres, New York, 2010, p. 167.

58 *Rapport du Comité international*, *op. cit.*, note 16, annexes, p. 7.

59 Blatman, *op. cit.*, note 49.

de Theresienstadt⁶⁰, dès le 22 avril, les délégués du CICR sont sur le terrain, pour la première fois, dans le cadre d'une opération d'urgence en prise directe avec les victimes du système concentrationnaire. Des colis sont ainsi distribués notamment par le délégué Willy Pfister sur la route en faveur des détenus évacués en marche forcée depuis le camp de Sachsenhausen au nord de Berlin et dans la forêt de Below, proche de Wittstock, où sont rassemblés durant plusieurs jours des milliers de détenus épuisés et sans nourriture. Le début de l'opération qui n'avait pas été planifiée par l'institution genevoise, est possible grâce à l'existence d'un dépôt du CICR à Wagenitz, à environ 70 km à l'ouest de la capitale allemande, où sont stockés 5000 colis du *War Refugee Board* et 3 000 colis standards de la Croix-Rouge américaine⁶¹, et grâce à la présence de deux camions disponibles à Nauen qui permettent dès la fin de l'après-midi du 21 avril des premières distributions parmi les colonnes en marche⁶². Très probablement, le 27, une colonne de 15 camions convoyée par le CICR en provenance de Lübeck parvient à distribuer une importante cargaison de colis aux évacués⁶³. Selon le rapport du Service de Transports du CICR, la colonne réalise deux distributions dans la forêt de Below (les 27 et 30), représentant à chaque fois 56 000 kg de vivres⁶⁴. Il faut remarquer que ces distributions débutent suite à une demande du *SS-Obersturmbannführer* Rudolf Höss⁶⁵, ce qui suggère que les Allemands utilisent ces secours pour faciliter l'évacuation des détenus mais aussi certainement pour s'assurer des vivres pour les officiers et les gardiens.

Pendant l'intervention en faveur des déportés de Sachsenhausen, un autre délégué est témoin d'une évacuation forcée de détenus en provenance du camp de Dachau. À l'exemple des événements au nord de l'Allemagne, dans la région de Munich, la délégation du CICR, peu préparée face au chaos qui s'étend dans le pays, improvise une intervention humanitaire. Les difficultés du délégué Jean Briquet pour mener une action de secours à Dachau témoignent de l'isolement de l'institution et des moyens limités investis dans l'urgence pour les camps de concentration. Du 18 avril au 8 mai, le délégué multiplie les parcours entre Dachau (au nord de Munich), et Uffing (au sud-ouest de Munich) où est installée la sous-délégation du CICR pour la zone occidentale de l'Allemagne et Moosburg, au nord-est, principal dépôt des vivres pour les prisonniers de guerre et centre de rassemblement des camions engagés par le CICR. Durant les huit premiers jours de sa mission, le délégué réalise plusieurs démarches vaines pour obtenir l'autorisation de s'installer dans le camp et fait face à de nombreux problèmes liés aux difficultés de communication avec la délégation ainsi qu'au manque de camions disponibles.

60 Note au secrétariat de Marti, 24.03.1945, visite de Theresienstadt autorisée par l'*Obergruppenführer-SS* Müller, chef du *Sicherheitsdienst*, ACICR G 59/12/368.

61 Note de Willy Pfister à Schwarzenberg, 28.06.1945, ACICR G 44/13-20.02.

62 Sébastien Farré (avec la collaboration de Yan Schubert), « From Sachsenhausen to Schwerin. The ICRC and the Death Marches », dans Jean-Luc Blondel, Susanne Urban et Sebastian Schönemann (ed.), *Freilegungen. Auf den Spuren der Todesmärsche, Jahrbuch des International Tracing Service*. Vol. 1, Wallstein, Göttingen, 2012, p. 282-299.

63 Rapport H. Landolt (délégué), sans date, ACICR G 44-222.3.

64 *Rapport sur l'activité du Service Transports Camions (STC) du Comité international de la Croix-Rouge*, Genève, 1946, CID.

65 Voir « Le journal de la délégation », 21.04.1945, ACICR BG 003-73.



Seconde Guerre mondiale. Marche de la mort de Sachsenhausen vers Wittstock. Caisses de colis Croix-Rouge ouvertes par des gardiens allemands, CID. © CICR/Willy PFISTER.

Le 27 avril, le délégué est informé de la présence durant la nuit dans le camp de prisonniers de guerre de Moosburg d'une colonne de déportés français, évacués de force du camp de Buchenwald. Briquet envoie alors des camions et distribue une petite quantité de colis (807), avant de procéder à une nouvelle distribution de secours en faveur de 182 malades issus de cette colonne. De retour en fin d'après-midi à Dachau, le délégué est informé par l'adjudant du commandant de l'intention allemande de remettre le camp aux Alliés avec la médiation du CICR. Selon le plan présenté au représentant du CICR, quasi 16 000 détenus « alliés » devaient rester dans le camp sous la tutelle du délégué, alors que les internés allemands, russes, italiens, autrichiens et balkaniques seraient évacués par les Allemands. Cette décision évoque la politique appliquée à Ravensbrück imposant un régime différent entre

les détenus des pays alliés et les autres. A cet instant, le délégué décide de rejoindre Uffing. Il rencontre à son retour une colonne de femmes, en majorité juives, évacuées de Dachau en marche vers Mittelwald. Quelques kilomètres plus tard, à la sortie de Pasing, il croise une nouvelle colonne longue d'environ dix kilomètres de prisonniers qui marchent sous la pluie. Il observe sur la route des tas de cadavres d' « un mètre de haut », alors qu'il entend de nombreuses détonations. Après un arrêt à la délégation, il repart avec des camions pour ravitailler la colonne. Bloqués par les colonnes allemandes en retraite, le délégué revient à nouveau à Uffing, le 28 au soir, n'ayant pas retrouvé la piste des détenus. Le lendemain, à Bernried, le délégué parvient à ravitailler un train de déportés juifs (2 621 colis). Cependant, les jours suivants, l'opération est paralysée suite à l'arrivée de l'armée américaine. Une semaine plus tard, le 5 mai, il procède à une nouvelle distribution à 220 déportés juifs malades en provenance de Dachau, puis plus tard à 2 000 déportés installés dans une ancienne école SS à Feldafing⁶⁶. Le lendemain, le délégué assure le transport depuis Moosburg de 210 détenus politiques français vers la frontière suisse⁶⁷.

Comme nous l'avons vu, ces opérations de distributions de colis sont possibles par la mise à disposition du CICR d'une flotte de camions par les Alliés. Ces moyens de transport permettent à Genève de mener plusieurs évacuations de déportés vers la Suisse. Il est difficile de chiffrer avec précision le nombre de déportés évacués par le CICR. Si l'on s'en tient aux chiffres présentés dans un rapport interne du Comité international, daté de juin 1945, 6098 personnes auraient bénéficié de ces transports, dont 2 685 Français et 1 193 Hollandais⁶⁸ (ces données sont assez proches des informations que nous avons pu recueillir dans les Archives). A titre comparatif, la Croix-Rouge suédoise assure à la fin de la guerre, selon Sune Persson, l'évacuation d'environ 17 000 personnes depuis l'Allemagne⁶⁹.

Deux opérations principales d'évacuation sont menées par l'institution genevoise. La première fait suite à la rencontre entre Carl Burckhardt et le *SS-Obergruppenführer*, Ernst Kaltenbrunner, responsable de l'Office central de sécurité du Reich et de tous les camps de concentration, dans une auberge proche de la frontière germano-suisse sur la route entre Feldkirch à Bludenz, le 12 mars 1945⁷⁰. Les jours suivants se tiennent une série de négociations qui engagent Adolf Windecker et Fritz Berber, l'agent de Joachim von Ribbentrop auprès du Comité international. Les échanges d'internés français en Allemagne et d'internés allemands détenus en France constituent certainement le principal objet des discussions. Cependant, les visites des délégués dans les camps, le regroupement des déportés par nationalité et l'envoi de

66 Note de Claude Empeyta (délégué), 11.05.1945, ACICR G 44/13-15.

67 *Documents sur l'activité*, op. cit., note 35, p. 143-149 et Jean-Claude Favez, op. cit., note 12, p. 353-358.

68 Rapport Paul Kuhne, 19.06.1945, ACICR DAS 168, voir également liste « Rapatriement », ACICR DAS 174.

69 Persson, op. cit., note 52.

70 Lors de ces négociations avec Himmler, Musy encourage le *Reichsführer* à établir des contacts avec le président Burckhardt, auquel il propose début février une rencontre. Après avoir obtenu le soutien de la diplomatie américaine et le feu vert de de Gaulle, Burckhardt accepte la proposition du dirigeant SS, qui finalement délègue l'*Obergruppenführer-SS*, Kaltenbrunner, Paul Stauffer, « *Sechs furchtbare Jahre ...* » : *auf den Spuren Carl J. Burckhardts durch den Zweiten Weltkrieg*, Verl. Neue Zürcher Zeitung, Zürich, 1998, p. 321. Peter R. Black, *Ernst Kaltenbrunner. Ideological Soldier of the Third Reich*, University of Princeton, New Jersey, 1984 p. 239. A l'opposé selon Favez, l'initiative de la rencontre est prise par Burckhardt, Favez, op. cit., note 12, p. 353.



Seconde Guerre mondiale. Kreuzlingen. ex-détenues du camp de concentration de Ravensbrück évacuées par le CICR, CID. © Photothèque CICR.

secours sont également abordés⁷¹. Il est difficile de connaître avec précision le contenu de ces discussions, néanmoins, la paralysie de celles-ci amène le CICR à envoyer un délégué spécial à Berlin, Hans E. Meyer. Ancien assistant de 1943 à août 1944 de Karl Gebhardt, chirurgien en chef de la SS et vice-président en exercice de la Croix-Rouge allemande, il bénéficie de contacts privilégiés à Berlin⁷², qui lui permettent notamment de rencontrer Himmler et de débloquer l'opération⁷³. Son intervention est sans doute décisive pour permettre finalement le transport de Ravensbrück vers la Suisse de 299 détenues françaises et une polonaise⁷⁴, en contrepartie de la libération en France de 454 civils allemands⁷⁵.

Suite à la fermeture des communications routières entre le sud et le nord de l'Allemagne, qui rend impossible l'organisation d'un nouveau convoi vers Ravensbrück, le cœur de l'intervention du CICR se déplace alors vers le sud du pays. Le Comité international réalise trois transports de déportés depuis Mauthausen (les

71 Kaltenbrunner à Burckhardt, 29.03.1945, cité dans *Documents sur l'activité*, *op. cit.*, note 35, p. 82-83 ; voir aussi Bauer, *op. cit.*, note 50, p. 339-340.

72 Gérard Chauvy, *La Croix-Rouge dans la guerre, 1935-1947*, Flammarion, Paris, 2000, p. 177-178 et 267-268. Selon Bauer, *op. cit.*, note 50, p. 336. Himmler aurait refusé le 2 avril la libération des Françaises de Ravensbrück à Bernadotte, p. 336.

73 « Rapport d'un délégué du Comité international de la Croix-Rouge sur le rapatriement des détenues de Ravensbrück », dans *Documents sur l'activité*, *op. cit.*, note 35, p. 108.

74 Il s'agit de la comtesse Karolina Lanckorońska, Stauffer, *op. cit.*, note 70, p. 336, Karolina Lanckorońska, *Michelangelo in Ravensbrück: One Woman's War against the Nazis*, Cambridge, Mass., Da Capo, 2007.

75 Favez, *op. cit.*, note 12, p. 356.

colonnes 35, 36 et 37)⁷⁶, qui permettent le transport de 780 déportés de nationalité française, belge et hollandaise, entre les 23 et 24 avril. Quelques jours plus tard, deux nouveaux convois assurent l'évacuation successive de 183 et 349 déportés de Mauthausen et de 200 Suisses depuis Landsberg⁷⁷. Mis à part ces transports (1 512 personnes), il faut noter la participation du CICR au rapatriement de 2 250 civils français du nord de l'Italie à la fin avril⁷⁸ et, début mai, au transfert par deux bateaux affrétés par le CICR de 806 ex-détenus depuis le port de Lübeck vers la Suède⁷⁹. Après la fin des combats, le CICR facilite du 24 mai au 12 juin, le transport de 2 600 personnes libérées des camps.

L'une des actions les plus singulières du Comité international est la présence de délégués à l'intérieur des camps lors des derniers jours du Reich, où ils ont cherché à jouer un rôle de médiateur entre les gardiens allemands et les troupes alliées. Il est difficile de retracer avec précision l'origine de cette action, néanmoins il semble que Kaltenbrunner, lors de sa rencontre avec Burckhardt, aurait accordé le droit aux délégués d'entrer dans les camps sous la condition qu'ils y restent jusqu'à l'arrivée des troupes alliées⁸⁰. Cependant, malgré cet engagement oral, les démarches des délégués à l'entrée des camps restent vaines jusqu'aux derniers jours de la guerre. C'est finalement une rencontre le 24 avril entre Kaltenbrunner et le secrétaire de Burckhardt, Hans Bachmann à Innsbruck, qui, semble-t-il, permet de débloquer l'entrée de premiers délégués dans les camps⁸¹.

A Theresienstadt, dès le 2 mai, Paul Dunant, assure la transition entre le départ des gardiens allemands et l'arrivée des représentants de la Croix-Rouge tchèque, le 10 mai⁸². Le maintien de l'ordre dans le camp constitue un enjeu non négligeable aussi bien pour des considérations sanitaires que de sécurité. Il s'agit d'éviter la liquidation des détenus ainsi que des représailles contre les gardiens suite à la libération.

Dans la majorité des camps, l'arrivée des délégués est postérieure à l'évacuation et à la libération du camp (par exemple, Landsberg⁸³, Bergen-Belsen,

76 Selon une note de Bachmann lors de sa rencontre à Innsbruck avec Kaltenbrunner, celui-ci lui aurait assuré avoir télégraphié le 20 avril à Himmler son accord pour le transport immédiat de 1000 détenus français de Mauthausen, et par la suite environ 2000 Français devraient être inclus dans cette opération, rapport de Bachmann, 14.05.1945, ACICR G 44/13-7.

77 Voir rapport « Personnes transportés en Allemagne par les camions CICR », ACICR DAS 168.

78 « Rapatriement de détenus civils », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, juillet 1945, n° 319, p. 461-467.

79 Rapport de M. W. Jeanfavre (délégué) sur sa mission à Trelleborg du 30 avril au 3 mai 45 pour la réception des internés venant d'Allemagne, rapport de Kuhne à Marius-Georges Stamm, 19.06.1945, ACICR DAS 168 et liste « rapatriement », ACICR DAS 174.

80 Favez, *op. cit.*, note 12, p. 353, Stauffer, *op. cit.*, note 70, p. 321. Peter R. Black, *Ernst Kaltenbrunner. Ideological Soldier of the Third Reich*, Université de Princeton, New Jersey, 1984 p. 239.

81 Rapport de Bachmann, 14.05.1945, ACICR G 44/13-7.

82 Rapport n° 4 de Dunant, 22.05.1945, ACICR G 59/3/th/63 et ACICR DAS/ZA 76, voir aussi ACICR G 59/12/368 et 369 et note de Kuhne sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge au camp de Theresienstadt », juin 1945 ACICR G 59/368, voir également *Documents du Comité international de la Croix-Rouge concernant le ghetto de Theresienstadt*, s.l., 1990, ACICR.

83 A Landsberg, le 26 avril, les délégués Moynier et Hort arrivent dans un camp évacué et abandonné par ses gardiens. Seuls restent 500 ex-détenus, la majorité malades et incapables d'entreprendre une marche forcée. Pendant les premiers jours, Hort participe à l'organisation du ravitaillement et des premiers soins médicaux, rapport de Dunant, 15.05.1945, ACICR G 59/12/13-364.



Seconde Guerre mondiale. Dachau, un officier américain, le délégué Maurer, le SS-Oberleutnant Wickert et un officier allemand devant un convoi chargé de cadavres de déportés. CID. © ICRC/Raphaël ALGOET.

Buchenwald), de même le Comité international fait face au refus des commandants de remettre le camp avant son évacuation (Sachsenhausen, Ravensbrück). A Dachau, le 28 avril, à la suite de Briquet, le délégué Victor Maurer est autorisé à distribuer des colis à l'intérieur du camp et à passer la nuit dans la caserne des gardiens SS. Durant la nuit, il est témoin de l'abandon du camp par la majorité des gardiens. Le lendemain matin, il semble que le délégué intervient auprès du SS-Oberleutnant Wickert, envoyé durant la nuit pour prendre la direction du camp et apparemment pour assurer sa remise aux troupes américaines. Dans le cadre de sa mission destinée à éviter des représailles et à prévenir le développement d'épidémies dans les régions adjacentes aux camps de concentration, le délégué négocie alors le maintien de gardes sur les miradors pour éviter la sortie des détenus du camp. En fin d'après-midi, le délégué accompagné par l'officier allemand accueille devant la porte du camp un groupe de jeeps de la 42^e Division d'infanterie américaine⁸⁴. Le rôle d'intermédiaire de Maurer évite peut-être des combats dans l'enceinte du camp, par contre, son rapport ne fait aucune mention ni de l'insurrection armée de détenus échappés réprimée par les SS

84 La présence dans le détachement américain du journaliste belge, Paul Levy, de son photographe Raphael Algoet, de deux correspondants, Marguerite Higgins, de *New York Herald Tribune* et Peter Furst de *Stars and Stripes*, ainsi que de deux autres photographes, le brigadier général Banfill, et le lieutenant Cowling, explique les différents clichés sur la mission de Maurer. Voir la série de clichés, CID v-p-hist-03094-1, 03103-2 à 7, le rapport de Maurer, 18.05.1945 (il existe une version en français et en allemand), ACICR G 44/13-7 et Robert H Abzug, *Inside the Vicious Heart- Americans and the Liberation of Nazi Concentration Camps*, Oxford Univ. Press, New York, 1985, Marguerite Higgins, *News is a Singlar Thing*, Doubleday & Comp., Garden City ; New York 1955.

la nuit précédente dans la ville de Dachau⁸⁵, ni des combats menés dans l'après-midi entre le 45^e division américaine et la garnison de la caserne SS attenante au camp, qui se terminent par des exécutions sommaires de prisonniers allemands⁸⁶.

L'épisode le plus emblématique de cette opération est la mission du délégué Louis Haefliger à Mauthausen⁸⁷. Il est considéré par certains comme un héros pour avoir convaincu le commandant Franz Ziereis de renoncer à l'exécution des ordres visant à dynamiter l'usine d'aviation attenante aux camps de Gusen I et II avec les détenus à l'intérieur. Il est difficile d'appréhender la portée des initiatives du délégué ; le SS-*Obersturmbannführer*, Kurt Becher, un proche de Himmler, pour sa part déclare après la guerre être intervenu pour éviter la destruction du camp⁸⁸. Néanmoins, le délégué suisse participe notamment au plan de reddition du camp et se met au service des troupes alliées en négociant le remplacement de la garde SS par les troupes américaines. Comme son rapport le confirme, la libération se déroule dans une situation chaotique, les magasins du camp sont pillés, alors que les ex-détenus participent à des actes de vengeance les jours suivants. Au sein de ce tableau extrêmement flou, il est difficile de situer avec précision le rôle de Haefliger, qui démissionne du Comité international après la guerre dans des circonstances polémiques⁸⁹.

Bilan, problèmes, enjeux

Au début des années 1970, l'implication décisive de certains délégués dans ces opérations pilotées par le Comité international fait l'objet d'un récit hagiographique par un journaliste⁹⁰. En réponse aux critiques contre l'attitude du CICR face au génocide, celui-ci met en avant le courage et l'engagement des délégués, qui apparaissent alors comme l'incarnation des valeurs universelles portées par l'organisation genevoise. Précédemment, le Comité international avait écarté de son récit institutionnel le rôle individuel de ses délégués en Allemagne durant la dernière phase de la guerre. À l'opposé, les souvenirs exemplaires livrés par le docteur Marcel Junod après la

85 Stanislav Zámečník, « Le camp de concentration de Dachau dans le système de la dictature nazie », *Le camp de concentration de Dachau entre 1933 et 1945*, (catalogue pour l'exposition Le camp de concentration de Dachau, 1933-1945), Comité international de Dachau, Dachau, 2005, p. 24.

86 Rapport de Maurer, 18.05.1945, ACICR G44/13-7, John H. Linden, *Surrender of the Dachau Concentration Camp, 29.04.1945. The True Account*, Sycamore Press, Elm Grove, 1997.

87 Rapport Haefliger, 24.05.1945, ACICR G 44/13-18.

88 Bauer, *op. cit.*, note 49, p. 341.

89 Selon Haefliger, le CICR l'aurait obligé à démissionner pour avoir fait appel aux troupes américaines. La mémoire de son action a été effacée par l'institution. Reconnu tardivement comme « sauveur de Mauthausen », il reçut en 1977 une décoration pour ses mérites lors de la libération de l'Autriche, et en 1980 la médaille pour la paix et diverses distinctions en Israël. Il fut réhabilité par le président du CICR en 1990. Il fut proposé pour le prix Nobel de la paix en 1950 et en 1988, voir : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F44786.php> (consulté le 13.08.2012), Alphons Matt, *Einer aus dem Dunkel. Die Befreiung des Konzentrationslagers Mauthausen durch den Bankbeamten H.*, Schweizer Verlagshaus, Zürich 1988, Johannes Starmühler, *Louis Haefliger und die Befreiung des Konzentrationslagers Mauthausen. Eine Betrachtung vermittelter Geschichte in Österreich nach dem Zweiten Weltkrieg*, Université de Vienne, 2008 (travail de diplôme, voir : <http://othes.univie.ac.at/447/>) (consulté le 11.08.2012).

90 Drago Arsenijevic, *Otages volontaires des SS*, Famot, Genève, 1979 (1974).

guerre s'imposèrent comme un ouvrage de référence pour l'institution⁹¹. Dans ce texte qui marque l'émergence de la figure du délégué, les initiatives du Comité concernant les prisonniers des camps de concentration n'occupent que quelques lignes⁹². Cet effacement traduit la profondeur de la crise mémorielle traversée par l'institution. Au-delà du mérite individuel et du courage de certains délégués engagés sur le terrain, quel bilan peut-on établir des opérations menées par le Comité international en faveur des détenus des camps de concentration ? Il semble que l'engagement de l'institution genevoise est essentiellement déterminé par les demandes des puissances alliées. En ce sens, l'action du CICR durant la guerre reste étroitement liée aux sollicitations des gouvernements alliés qui financent les interventions et fournissent les principaux secours à disposition du CICR. Durant la dernière phase de la guerre, le sauvetage des populations déportées apparaît en parallèle comme un enjeu diplomatique et politique pour la diplomatie suisse, qui est attentive à réserver une place à la neutralité suisse dans le nouvel ordre international de l'après-guerre et soucieuse de s'affranchir de critiques pour ses relations avec l'Allemagne national-socialiste durant la guerre, mais aussi pour la notoriété du CICR au moment où le champ humanitaire est notamment reconfiguré par la mise sur pied de l'*United Nations Relief and Rehabilitation Administration* (UNRRA).

L'adaptation du CICR à ce nouveau contexte humanitaire l'amène à s'écarter de son rôle principal d'agence de renseignements et de supervision de la distribution de colis et de correspondance pour les prisonniers de guerre pour mener des opérations sur le terrain pour les détenus des camps de concentration. Cependant, cet engagement traduit les difficultés des principaux dirigeants de réorienter les activités du Comité international dans ce nouveau contexte. Le départ temporaire de Huber fin décembre 1944, puis la nomination de son successeur, Burckhardt, à la tête de la représentation suisse en France (février 1945)⁹³ explique peut-être certaines difficultés au moment de définir la politique du CICR et de l'engager sur de nouveaux terrains d'action. Son activité apparaît principalement comme le produit d'un mode d'action axé sur la prudence et le souci de poursuivre une action n'entrant pas en conflit avec les intérêts des autorités helvétiques et des principaux belligérants. Le déroulement des négociations menées par le CICR avec les dirigeants SS lors des dernières semaines de la guerre est exemplaire de la prudence de l'institution. La retenue de Burckhardt se traduit par son refus de se rendre personnellement à Berlin, au contraire du comte de Bernadotte, ou d'envoyer un représentant prestigieux du CICR. Le président du CICR prend soin d'éviter d'associer le CICR à d'éventuelles négociations secrètes. En parallèle, les autorités suisses, qui craignent d'être dépassées par un éventuel afflux de réfugiés et anciens prisonniers aux frontières du pays, restent prudentes à l'égard de ces opérations de sauvetage⁹⁴. En fait, la rencontre

91 Marcel Junod, *Le troisième combattant*, CICR, Genève, 1989 (1947).

92 *Idem*, p. 274-275.

93 Burckhardt entre en fonction à son poste à Paris uniquement en mai 1945.

94 André Lasserre, « Les réfugiés de Bergen-Belsen et Theresienstadt ou les déboires d'une politique d'asile en 1944-1945 », *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 40, 1990, p. 307-317, Jean-Claude Favez, « Le proche et le lointain. L'accueil et l'asile en Suisse au printemps 1945 », *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 38, 1988, p. 390-402.

de Burckhardt avec Kaltenbrunner apparaît pour l'essentiel comme un épisode peu significatif parmi les différentes négociations concernant les détenus des camps de concentration. Finalement, l'intervention du CICR pour l'évacuation des déportés reste à l'ombre de celle menée par Bernadotte, même si l'action des *White Buses* concerne pour l'essentiel des Scandinaves, détenus bénéficiant d'un régime plus favorable.

L'opération de sauvetage menée par le CICR en faveur des déportés se distingue à notre sens par l'improvisation et l'inadéquation des moyens mobilisés par rapport aux besoins des détenus des camps nationaux-socialistes. Comme nous l'avons vu, dépassé par l'ampleur de sa tâche, le Comité international mobilise pour l'essentiel des pratiques et des moyens issus de son action en faveur des prisonniers de guerre. L'engagement tardif du CICR explique notamment que les principaux délégués impliqués dans l'opération des camps de concentration aient été recrutés quelques jours avant leur départ pour l'Allemagne. Ces moyens en transports assurés, le Comité mène à la fin du mois de mars une campagne rapide de recrutement de délégués, qui permet l'engagement d'une petite dizaine de délégués. Le profil recherché par Burckhardt est celui d'hommes relativement mûrs (plus de 27 ans), parlant parfaitement l'allemand, éventuellement avec des connaissances d'une autre langue et bénéficiant d'un « caractère ferme et droit ». De l'opinion du président du Comité international, les officiers de l'armée suisse avec « un esprit de sacrifice réel » semblent les mieux préparés à l'exigence d'une telle action. Une formation de huit jours est prévue et le salaire mensuel (1 000 frs) double celui d'un délégué ordinaire⁹⁵.

Dans un pays en ruine, où se croisent colonnes de réfugiés, troupes alliées et soldats en déroute, les délégués du CICR se retrouvent isolés et sans communication avec Genève. Souvent contraints à l'improvisation, la marge de manœuvre des délégués est également réduite par le peu de contacts existant avec les troupes alliées. Les difficultés rencontrées par la colonne de camions menée par le délégué Jean-Louis Barth sont exemplaires de la complexité de l'intervention du Comité durant les derniers jours de la guerre. Le 13 avril, au départ de Constance à 8h45 du matin, la colonne a besoin de trois journées entières pour parcourir 450 km et rejoindre son objectif, le camp de Flossenbürg, où elle arrive le 15 avril vers 18h⁹⁶. L'avancée des camions est en permanence freinée par une série de crevaisons, de nombreux détours occasionés par des arbres couchés à travers la route et par les déformations dues aux bombardements. En outre, la colonne est stoppée par des barrages et des alertes aériennes. Le lendemain, le 16 avril, la colonne s'ébranle en direction du camp, mais celle-ci est stoppée par une fusillade, lors de laquelle un train de déportés est mitraillé par des gardes SS provoquant une trentaine de morts. Barth ordonne à ce moment le retour des camions vers la ville de Floss. Inquiet, le délégué décide néanmoins de se présenter une nouvelle fois devant les portes du camp. Cette fois, la colonne est accueillie par des gardiens ivres, dans, selon le témoignage du délégué, une « atmosphère terrible », obligeant un deuxième retour des camions

95 Burckhardt au colonel-divisionnaire Gugger (chef du personnel de l'armée), 29.03.1945, ACICR BG 003 26 58.

96 Rapport de J. Barth, 25.04.1945, ACICR DAS ZA 76.

vers Floss. Suite à ce nouvel échec, Barth négocie finalement avec les responsables SS de la localité le ravitaillement d'une colonne de 400 prisonniers de guerre russes, croisée sur la route. Au prix de quelques barres de chocolat pour les gardes allemands, Barth obtient l'autorisation d'ouvrir une trentaine de colis, dont il remet une partie du contenu aux prisonniers. Le 18 avril, le délégué décide finalement de décharger le stock de 1 200 colis dans un camp de prisonniers de guerre, avant de décider de fuir avant l'arrivée des Alliés pour éviter la réquisition des camions. A son retour, dans la région de Munich, le convoi croise des nombreux réfugiés sur la route, Barth poursuit sa route en remarquant : « Un vent de folie semble souffler sur ce monde ; c'est la débâcle (...) c'est la panique, tout le monde est à moitié fou. On s'agrippe aux camions »⁹⁷. Finalement, après un périple de huit jours, la colonne arrive le 21 avril à Constance, sans avoir réussi à entrer dans le camp de Flossenbourg.

Cet épisode traduit le rôle mineur réservé au CICR dans le programme de secours et de reconstruction planifié par les Alliés, qui prévoit, après une première période placée sous la responsabilité des forces d'occupation, d'ouvrir les portes des territoires occupés aux activités de l'UNRRA. Dans ce cadre, les agences privées n'occupent qu'un rôle complémentaire sous la tutelle de la nouvelle organisation. En outre, le CICR n'est pas reconnu par l'URSS, ce qui place l'institution dans une situation délicate sur le front et amène notamment l'internement durant quatre mois des quatre derniers collaborateurs de la délégation à Berlin (Otto Lehner, Albert de Cocatrix, la secrétaire Ursula Rauch et le chauffeur André Frütschy) dans un camp soviétique à Krasnogorsk⁹⁸.

Isolés, peu ou pas préparés, le nombre de délégués engagés semblent peu significatif face à la catastrophe humanitaire majeure provoquée par l'écroulement du III^e Reich. Cependant, du point de vue de l'institution, comme nous l'avons souligné, il s'agit de la principale opération menée sur le terrain pour les détenus des camps. Les délégués bénéficient pour la première fois d'une importante quantité de secours destinés aux déportés, financés notamment par le *War Refugee Board*, et des moyens de transports qui permettent de réaliser des interventions jusqu'alors inédites. Cependant, ces instruments d'action se révèlent souvent inadaptés par rapport aux besoins des détenus. Malgré l'engagement de certains délégués, leur intervention dévoile les limites et les problèmes d'une opération préparée dans la précipitation et conçue comme un appendice de la mobilisation réalisée en faveur des prisonniers de guerre. En effet, le contrôle de la distribution des colis dans les camps est impossible ce qui encourage leur détournement et leur pillage récurrent par les responsables des camps. Début mai 1945, à l'occasion d'une visite de représentants du CICR au camp de la Plaine dans le canton de Genève, où sont internés des ex-détenus en provenance de Mauthausen, ces derniers témoignent que les seuls colis qu'ils ont aperçus dans le camp entrèrent le 28 avril 1945. Cependant, leur contenu aurait été consommé par les gardiens, ceux-ci obligeant notamment les détenus à signer des

97 *Idem*.

98 Par cette mesure, l'objectif du gouvernement soviétique est de presser les autorités suisses à procéder au rapatriement des internés soviétiques en Suisse. Il libère finalement le personnel du CICR avec un groupe de ressortissants suisses à la mi-octobre, voir Arsenijevic, op. cit., note 90, p. 303-313.



Seconde Guerre mondiale. Kreuzlingen. ex-détenues du camp de concentration de Ravensbrück regroupées dans une salle de gymnastique après leur évacuation par le CICR. © Photothèque CICR (DR).

quittances de réception, sans pouvoir bénéficier de ces envois⁹⁹. En outre, des anciens détenus de Sachsenhausen, déplacés à la fin de la guerre à Mauthausen, affirment que dans le camp du nord de Berlin, 25 % des colis revenait aux gardiens ou aux hommes de confiance¹⁰⁰. Ces déclarations suggèrent l'existence d'un marché sordide au sein des camps alimenté par l'entrée des colis de secours. Ainsi, les colis avant d'arriver aux détenus passent des mains des responsables des camps aux kapos et aux chefs de blocks¹⁰¹, chacun à son tour pouvant prendre les produits les plus prisés ou utiliser leur contenu comme un moyen de construire des relations de concessions et de soumissions¹⁰². Selon Eugen Kogon, l'envoi des colis a constitué un système très profitable pour les gardiens des camps ; le responsable SS du bureau de douane de Buchenwald aurait notamment détourné au mois d'août 1944, 5 à 6 000 colis Croix-Rouge, alors qu'en mars 1945, sept wagons chargés de colis Croix-Rouge, représentant 21 à 23 000 colis auraient disparus¹⁰³.

Il faut souligner également que le contenu des colis prévu comme une alimentation complémentaire pour les prisonniers de guerre n'est pas adaptée aux

99 Lettre de Kohn au CICR, du 26.04.1945, voir aussi note de Jung sans date, ACICR DAS 2/6.

100 Rapport Kohler sur sa visite au camp de La Plaine, 4.05.1945, ACICR G 44/13 22.

101 Note pour délégation de Berlin, 16.02.1945, ACICR DAS ZA 73.

102 Paul Lobstein au CICR, 26.06.1945, ACICR DAS 2/6.

103 Eugen Kogon, *L'Enfer organisé. Le système des camps de concentration*, La jeune Parque, Paris, 1947, p. 119-120.

populations affamées des camps¹⁰⁴. Riche en protéines, sucre et vitamines, cette nourriture provoque des dysfonctionnements digestifs aux conséquences parfois fatales pour les détenus les plus fragiles. Plus généralement, le Comité international ne semble pas mener une véritable réflexion sur les besoins sanitaires des détenus. Les initiatives se succèdent de manière improvisée, souvent maladroite et sans une attention particulière aux besoins spécifiques de ces populations comme le suggèrent les opérations de rapatriement depuis Ravensbrück et Mauthausen, qui dévoilent en parallèle le peu d'attention des autorités suisses à l'égard de la singularité de la situation des déportés évacués des camps de concentration. Dans son rapport, à son retour de Mauthausen, le délégué Rubli se plaint amèrement des conditions d'accueil des évacués en Suisse, qu'il considère « lamentables »¹⁰⁵.

La colonne 36 dont il assume la responsabilité est notamment bloquée le 23 avril à la frontière de 17 h jusqu'à 10 h le lendemain matin par les autorités douanières suisses. Les ex-détenus sont contraints à passer la nuit sur la route, sans couvertures, boissons chaudes, ni vivres. En outre, Rubli pointe l'absence de structures d'accueil sanitaires, d'abris et le transfert des évacués dans des wagons de troisième classe¹⁰⁶. De manière plus générale, le CICR, mis à part le travail du délégué Hort, qui à son initiative réalise des premiers soins médicaux pour 500 détenus à Landsberg¹⁰⁷, ne réalise qu'une contribution modeste aux différentes missions sanitaires engagées pour le sauvetage des déportés libérés. Par exemple, Jean Rodhain, aumônier général des prisonniers de guerre et des déportés en France, organise trois missions sanitaires vers Bergen-Belsen, Dachau, Mauthausen et Buchenwald¹⁰⁸. La Croix-Rouge britannique mobilise à Bergen-Belsen cinq équipes renforcées par des quakers anglais¹⁰⁹. Pour sa part, le CICR mandate une mission formée par six médecins et douze infirmières, qui arrive à Bergen-Belsen le 2 mai pour assister les

104 Les premiers colis, relativement légers (1,845 kg), proposent pour l'essentiel du sucre et des produits laitiers (600 grammes de confiture, 430 grammes de lait concentré sucré, 80 grammes d'Ovo-sport, 150 grammes de biscuit (Soso), 250 grammes de saucisson cru, 225 grammes de fromage (Gerber-anémone), 100 grammes de chocolat en plaque), « Contenu de colis standard pour internés norvégien », note de Rigg pour Schwarzenberg, 13.04.1943, ACICR DAS ZA 72. Des améliorations semblent intervenir, notamment à l'automne, avec un colis standard qui inclut trois paquets de biscuits cake de 100 grammes, deux paquets de potage BB avec 15 cubes chacun, six paquets de farine légumineuse pour potage (165 grammes soit deux de haricots, deux de pois et deux de lentilles), 165 grammes soit trois boîtes de goulache « Globus », un flacon de Pritamin, un paquet de marmelade de pruneaux et 500 grammes de potage de pâtes, « Composition du colis standard (deuxième commande) », 12.11.1943, ACICR DAS ZA 12.

105 Procès-verbal, 27.04.1945 ACICR DAS ZA 1.

106 Rapport de Rubli, 27.04.1945, ACICR G 44/R-217.

107 Rapport de Dunant, 15.05.1945, ACICR G 59/12/13-364.

108 Paul Weinding, « For Love of Christ: Strategies of International Catholic Relief and the Allied occupation of Germany, 1945-1949 », *Journal of Contemporary History*, Vol. 43, n° 3, 2008, p. 477-491, Paul Weinding, « 'Belsenitis': Liberating Belsen, Its Hospitals, UNRRA, and Selection for Re-emigration, 1945-1948 », *Science in Context*, Vol. 19, n° 3, 2006, p. 401-418, Mark Harrison, *Medicine and Victory. British Military Medicine in the Second World War*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

109 Hagit Lavsky, « The Day after. Bergen-Belsen from Concentration Camp to Center of the Jewish Survivors in Germany », *German History*, Vol. 11, 1993, p. 36-59.



Seconde Guerre mondiale. Dachau, camp de concentration peu après sa libération, détenus avec un colis Croix-Rouge, CID. © Photothèque CICR (DR).

équipes britanniques¹¹⁰. Quelques mois plus tard, le peu d'expérience du Comité international sur le terrain des pratiques sanitaires et de l'expertise médicale justifient notamment le lancement d'un bulletin mensuel à usage interne, intitulé la *Documentation médicale à l'usage des délégués*, dont le premier numéro explique l'objectif de la publication : fournir des informations nécessaires aux délégués qui « pendant de nombreuses années, ont été tenus dans l'ignorance des progrès médicaux réalisés par les Alliés »¹¹¹.

A partir de cette synthèse sommaire des problèmes posés par l'intervention menée par le Comité international en faveur des détenus des camps de concentration, notre propos était de déplacer la focale axée généralement sur des questions de principe pour enrichir notre réflexion à travers une histoire des opérations humanitaires. Nous avons cherché à montrer que durant la dernière phase de la guerre le Comité international s'est engagé dans la brèche ouverte par les premières concessions allemandes concernant les internés des camps de concentration pour mener des opérations rendues possibles grâce au soutien des gouvernements étasunien et français. L'action du CICR apparaît à la fois comme la conséquence de la présence

110 Anny Pfirter, *Souvenirs d'une mission du Comité international de la Croix-Rouge*, Genève, 1955, Johannes-Dieter Steinert, « British Relief Teams in Belsen Concentration Camp: Emergency Relief and the Perception of Survivors », *Genocide Studies*, 2006, n°1-2, vol. 1-2, p 62-72. Voir aussi, Muriel Knox Doherty, *Letters from Belsen 1945 : an Australian nurse's experiences with the survivors of war*, Allen & Unwin, N.S.W., 2000.

111 *Documentation médicale à l'usage des délégués*, vol. I, mars-juin 1946, CID 362-191.557.

du CICR dans un dispositif humanitaire allié en faveur des prisonniers de guerre, de l'intérêt de la diplomatie suisse d'imposer la neutralité suisse dans le nouvel ordre à venir et de la volonté de l'agence genevoise de maintenir son leadership dans le champ humanitaire, plus que d'un engagement préalable en faveur des victimes raciales et politiques du IIIe Reich. Au-delà du courage et des risques encourus par les délégués engagés en Allemagne durant les derniers jours du conflit sur le continent européen, le CICR ne parvient pas à organiser une véritable opération humanitaire. Pensée comme une organisation de renseignement et d'assistance dédiée aux prisonniers de guerre, sa réponse bricolée dans l'urgence dévoile les difficultés de l'institution de se réinventer durant la dernière phase de la guerre et le rôle mineur qui lui est réservé dans les programmes d'occupation imposés par les troupes alliées¹¹².

112 Johannes-Dieter Steinert, « Food and the Food Crisis on Postwar Germany, 1945-1948: British Policy and the Role of British NGOs », dans Frank Trentmann, Flemming Just, (ed.), *Food and conflict in Europe in the age of the two world wars*, Palgrave Macmillan, New York, 2006, p. 266-287, Jean-Daniel Cohen, « Between Relief and Politics: Refugee Humanitarianism in Occupied Germany 1945-1946 », *Journal of Contemporary History*, vol. 43, n° 3, 2008, p. 437-449, Jessica Reinisch, « Introduction: Relief in the Aftermath of War », *Journal of Contemporary History*, vol. 43, n° 3, 2008, p. 371-404. Plus particulièrement sur le CICR, Dominique-Déborah Junod, *La Croix-Rouge en péril, 1945-1952: La stratégie du CICR, de la Seconde Guerre mondiale au conflit de Palestine-Eretz-Israël*, Payot, Lausanne, 1997 ; Catherine Rey-Schirr, *De Yalta à Dien Bien Phu. Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, 1945-1955*, Editions Georg, Genève, 2007.